

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Entrée en vigueur
de la résolution numéro 2024-166**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Matane a adopté la résolution numéro 2024-166 pour le projet immobilier Han Logement sur la rue Saint-Jean, lot 6 297 654 du cadastre du Québec.

Le projet consiste à un groupement de bâtiments principaux érigés sur un même terrain selon un plan d'aménagement couvrant l'ensemble du terrain dont l'ensemble des bâtiments est planifié et érigé sous une seule responsabilité et dont l'architecture et l'aménagement révèlent une conception et une réalisation communes et applicables à l'ensemble du projet. Plus spécifiquement, le projet vise la construction de logements adaptés pour les personnes âgées et à mobilité réduite.

Que ladite résolution entre en vigueur le seizième (16^e) jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.

Donné à Matane ce vingt-troisième (23^e) jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, oma
Avocate